

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL851

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 12 TER

A l'alinéa 14, substituer aux mots : « leurs modalités de », les mots : « les modalités de leur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.